

## RÉSERVES CYNÉGÉTIQUES

Indice bibliographique : F 34. 31. 3

---

Dans la gamme des Parcs et Réserves créés pour la protection de la faune ou de la flore, les réserves cynégétiques ont toujours occupé une place de choix.

La protection de la faune, en soi fort attrayante, est de celles qui ont toujours intéressé les masses.

Par la quantité, si ce n'est par la qualité, les chasseurs de tous les pays ont su donner très tôt une forme tangible à cette protection de la faune et sont arrivés, ainsi, à la conception de la Réserve de Chasse.

Qu'est donc une réserve cynégétique ?

Elle est une terre d'asile, où la faune cynégétique se réfugie en cas de danger. Elle est aussi la terre des amours du gibier sédentaire ou migrateur, qu'il choisit, avant toute autre, pour y installer son nid ou pour y mettre au monde sa progéniture. Ainsi, la réserve, lieu initial de protection et de reproduction, peut et doit devenir un lieu et un centre de rayonnement d'un gibier qui, à la recherche d'un espace vital qui lui est nécessaire, va émigrer vers des lieux moins peuplés.

Ce sont là les fins essentielles que les techniciens sont d'accord pour assigner à la réserve, qu'elle soit de plaine, de bois ou de montagne et qui sont considérées comme les bases fondamentales de tout aménagement cynégétique.

C'est d'abord, le plus souvent, la protection, la reproduction et l'essaimage du gibier sédentaire *autochtone* qui sont recherchés. « Protéger vaut mieux que repeupler », disait déjà un vieil adage de nos Pères.

Sur le plan pratique, en effet, c'est ce gibier sédentaire qui fait toute la valeur cynégétique d'un terroir ; adapté aux conditions écologiques dont il a subi les variations plus ou moins lentes, prévenu par un instinct très sûr des dangers de son habitat, averti aussi de la menace humaine qui, du braconnier au chasseur, est variable en chaque région, c'est ce gibier qui doit être d'abord l'objet des efforts du technicien.

Accessoirement, les réserves doivent servir aux essais d'acclimatation d'espèces nouvelles ou à ceux de réinstallation d'espèces disparues :

Cerfs Sikas (*Cervus pseudaris sika*), importés du Japon, en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le parc national de Rambouillet,

et mouflons de Corse (*Ovis musimon*) réinstallés depuis quelques années dans des lieux dont ils avaient à peu près disparu, sont des exemples pertinents de l'utilité de ces réserves en la matière.

Les Réserves cynégétiques doivent être aussi destinées au gibier migrateur. Celles créées pour le gibier autochtone lui sont incontestablement utiles, il trouve dans leur emprise des lieux souvent propres à sa nidification; mais il faut plus encore pour les oiseaux migrateurs qui, dans leur long périple, doivent trouver des escales sûres et protégées. Elles doivent être judicieusement choisies et réparties sur le chemin des migrations. Le problème est là, d'essence internationale. La France y a apporté déjà des solutions concrètes car, plus qu'aucune autre nation, elle s'est persuadée que, faute de réserves, l'avifaune serait particulièrement menacée.

Quels sont les critères auxquels doit répondre une Réserve Cynégétique ?

Elle doit satisfaire aux besoins essentiels et simultanés du gibier qui sont :

- 1° la tranquillité,
- 2° la nourriture,
- 3° l'eau.

La première condition est remplie par une garderie efficace qui assurera la protection contre l'homme et les animaux nuisibles. Elle implique aussi la nécessité d'assurer au gibier la quiétude nécessaire :

- 100 hectares pour la plaine,
- 500 hectares pour le bois,
- 2.000 hectares pour la montagne,
- 50 hectares pour le marais,

apparaissent comme des étendues, en général, suffisantes.

La nourriture doit exister à peu près naturellement dans l'enceinte de la réserve. On peut, comme on le fait en Sologne, y ajouter un appoint par la création de cultures de chasse qui se succèdent dans un assolement judicieux.

L'eau est indispensable. Le gibier doit la trouver toute l'année, et davantage sous forme de rivières ou ruisseaux que d'étangs ou de mares.

## LES RÉSERVES CYNÉGÉTIQUES EN FRANCE

Les Pouvoirs Publics en avaient déjà saisi l'importance à la fin du siècle dernier; mais c'est surtout depuis les vingt dernières années et plus particulièrement depuis la Libération que les réserves ont été créées en France à un rythme accéléré.

Dans l'œuvre ainsi réalisée, la France vient immédiatement après la Suisse.

Les réserves ont dû prendre en France des aspects nombreux en raison même de la variété et peut-être aussi de l'abondance de la faune cynégétique qu'il fallait protéger.

On s'accorde généralement à classer les réserves cynégétiques en quatre grandes catégories.

- 1° Réserves de gibier de plaine,
- 2° Réserves de gibier de bois,
- 3° Réserves de gibier de montagne,
- 4° Réserves de gibier migrateur.

#### 1° RÉSERVES DE GIBIER DE PLAINE

Elles sont, le plus souvent, départementales ou communales, étant l'œuvre de Fédérations Départementales de chasseurs ou de Sociétés Communales de chasse.

Elles sont approuvées par le Ministre de l'Agriculture. Elles existent partout en France. Elles sont au nombre de 9.667 pour une surface totale de 1.011.546 hectares. Leur rôle est immense et salutaire pour la protection du gibier de plaine sédentaire.

Seule une réserve nationale de plaine est à citer, c'est celle de Casabianda (Corse) créée en 1950. Englobant une plaine de plus de 1.500 hectares, le domaine de Casabianda, qui est mis en valeur par l'administration pénitentiaire, apparaît comme la terre d'élection du perdreau rouge.

Précisons qu'une *réserve*, pour être *nationale*, doit répondre à deux conditions : 1° être assise sur un terrain appartenant à l'Etat ; 2° avoir été créée par décret ou par arrêté ministériel.

#### 2° RÉSERVE DE GIBIER DE BOIS

Elles sont presque toutes l'œuvre de l'Administration des Eaux et Forêts. Ce sont d'abord les *réserves* domaniales dont le classement relève de la seule décision du Directeur Général des Eaux et Forêts. Elles sont assez également réparties sur l'ensemble des massifs boisés français, de création récente, leurs effets n'en ont pas moins été fort sensibles dans le repeuplement en grands animaux : cerfs, cerfs sikas, chevreuils de nos forêts. Leur gestion technique et financière relève du Service forestier. Leur nombre (pour celles dont la contenance dépasse 700 hectares) est de 55 pour une surface totale de 101.000 hectares.

Les plus importantes et les plus appréciées de ces réserves domaniales sont celles de Belval (Ardennes), de la Woëvre (Meuse), de la Hünebourg (Bas-Rhin), de la Hardt (Haut-Rhin), de Tronçais



Jeune mouflon de Corse âgé de 12 mois avant son lâcher dans une réserve.



*Réserve nationale de Chambord*: Cerfs et biche, d'origine solognote, surpris au gagnage.



Une harde de Sikas dans le Parc des Chasses de Rambouillet.



Mouflon de Corse au gagnage dans une réserve boisée.

Photo BRUNEAU

(Allier), de Chaux (Jura), de la Grésigne (Tarn), de Montech (Tarn-et-Garonne), et de Bouconne (Haute-Garonne).

Ce sont ensuite les *réserves nationales* dont la direction technique et financière relève le plus souvent du Conseil Supérieur de la Chasse. La plus importante est la réserve nationale de Chambord; créée en 1947, entièrement entourée de murs, elle est constituée par 4.200 hectares de bois et 800 hectares de plaine que traverse la petite rivière du « Cosson ».

Cette réserve offre, dans la pauvreté solognote, un magnifique terrain pour la reproduction des cervidés. Pour juger de l'efficacité souvent rapide des réserves, il peut être opportun de préciser que le recensement des grands animaux avait donné au 1<sup>er</sup> octobre 1947 un nombre de 100 têtes. Au 1<sup>er</sup> octobre 1950, ce recensement atteignait déjà le chiffre de 350.

### 3° RÉSERVES DE GIBIER DE MONTAGNE

Créées à l'instigation du Conseil Supérieur de la Chasse qui en assure l'entretien, elles se révèlent particulièrement onéreuses. Se plaçant sur le plan national, ce haut organisme a estimé qu'il devait tout mettre en œuvre pour la protection d'un gibier particulièrement menacé par l'homme. Le but poursuivi paraît déjà, en dépit des difficultés, avoir été partiellement atteint. Chamois et isards, dont le cheptel avait été très amenuisé avant et après la Libération, réapparaissent partout. La tâche ingrate et difficile, souvent critiquée pour les frais qu'elle nécessite, a porté ses fruits aussi bien dans les Alpes que dans les Pyrénées et le gibier de montagne, s'il n'est pas présentement sauvé, est partout en voie de reconstitution.

Parmi ces réserves de montagne, parmi les plus techniquement utiles, on doit particulièrement citer :

#### A. — Dans les Alpes

a) *La Réserve Nationale des Bauges*, en Savoie et en Haute-Savoie, dont les 3.800 ha sont gérés par l'Administration des Eaux et Forêts et le Conseil Supérieur de la Chasse.

Lieu d'élection du chamois et du chevreuil, du tétras-lyre, de la bartavelle, de la gélinotte et du lièvre variable, cette réserve doit être considérée comme ayant une importance primordiale pour la protection de la faune alpine.

b) *La Réserve Départementale du Mercantour*, qui a été créée en 1949, pour sa plus grande part, sur les anciens territoires de Tende et de Brigue, autrefois terroirs de chasse du Roi d'Italie. Cette réserve, particulièrement vive en chamois et en tétras-lyre, semble devoir devenir rapidement une terre d'élection pour le bouquetin

(animal autrefois spécifiquement italien) et pour le mouflon de Corse, dont l'introduction a été réalisée en 1949 avec un succès qui a dépassé les plus belles espérances.

### B. — *Dans les Pyrénées*

a) *La Réserve départementale du Pic du Midi d'Ossau*, créée en 1948, occupe une surface de 6.000 ha de glaciers, de forêts, de prés-bois, au milieu desquels émerge le Pic qui a donné son nom à la réserve. Particulièrement vive en isards et en grands tétaras, elle abrite, en outre, en même temps que des lagopèdes et des lièvres variables, un nombre assez important d'ours bruns qui sont bien les reliques, que possède la France à l'endroit de cette espèce.

b) *La réserve domaniale du Mont Vallier* est constituée par 8.000 hectares de forêts domaniales du département de l'Ariège. Elle est plus spécialement destinée à l'isard et au grand tétaras. Quelque peu mise à mal pendant la guerre et pendant les années qui suivirent la Libération, elle est en voie de reconstitution.

Il y a lieu de noter qu'à la suite d'une entente qui vient d'être réalisée entre les administrations forestières française et espagnole, les autorités espagnoles vont constituer, sur le versant pyrénéen, des réserves aussi importantes que celles du Pic du Midi d'Ossau et du Mont Vallier et qui se juxtaposeront à ces dernières.

Enfin, on ne peut passer sous silence les réserves domaniales montagnardes constituées par le service forestier dans le département de l'Isère pour la protection du chamois, du petit tétaras, de la gélinotte et du lièvre variable, à savoir celles de la Chartreuse, de l'Obiou, de Taillefer et de Coulmes.

Il ne sera fait mention que pour mémoire du Parc National du Pelvoux. L'exposition défectueuse des versants qui le constituent, la pauvreté réelle de ses gagnages, n'ont pas permis le développement de la faune que l'on escomptait dans les 12.000 ha de son emprise.

### 4° RÉSERVES DE GIBIER MIGRATEUR

Elles sont le lieu de refuge et d'escale des oiseaux migrateurs qui, en très grand nombre, traversent la France à l'automne et au printemps.

Leur rôle est de caractère national et international; grâce à elles, ce sont des milliers et des milliers d'oiseaux qui sont sauvés au cours de leur périple de migration. Souvent épuisés, ils trouvent en ces réserves la nourriture et le repos qui leur sont indispensables pour poursuivre une route longue et difficile.

Elles sont situées sur les estuaires, sur le littoral ou même en mer.

La plus importante est la Réserve de la Camargue, que l'on a justement appelée « la plaque tournante des migrateurs ». Placée sous la direction de la Société Nationale d'Acclimatation, largement subventionnée par le Conseil Supérieur de la Chasse, elle possède une célébrité justifiée. Lieu d'escale, mais aussi de nidification, elle renferme les espèces les plus rares de l'avifaune (flamants roses, etc...).

En dehors de réserves en voie de création dans l'estuaire de la Loire, le Parc-Refuge des Sept-Iles, situé sur les côtes bretonnes, ne peut être négligé. A la jonction des courants de migration qu'empruntent les échassiers et anatidés sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, il est un lieu d'escale de valeur.

Telle est en France l'œuvre réalisée en matière de réserves cynégétiques.

Les efforts de l'Administration des Eaux et Forêts, du Conseil Supérieur de la Chasse, des Fédérations départementales ou des Sociétés de chasseurs, ont été immenses. Ils étaient nécessaires et le succès les a largement couronnés. Ils doivent être poursuivis pour le meilleur avenir de la chasse française, qui ne peut vivre, en raison de l'engouement dont elle est l'objet, sans que la protection et la reproduction d'un gibier, chaque jour plus menacé, soient assurées.

F. VIDRON.

---